

DECRET N° 94-176 du 10 Juin 1994

chargeant Madame Véronique LAWSON,
Ministre de la Santé de l'intérim de
Monsieur TIGRI Alassane, Ministre de
la Jeunesse et des Sports pour compter
du 6 Juin 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections Présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 6 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°94-135 du 6 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

D E C R E T :

Article 1er..- Pour compter du 6 Juin 1994, Madame Véronique LAWSON, Ministre de la Santé est chargé de l'intérim du Ministre de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence de Monsieur TIGRI Alassane.

Article 2..- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 10 Juin 1994

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et par délégation le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale


Désiré VIEYRA.-

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MS-MJS 4 Autres Ministères
17 Départements 6 JORB 1.-